[La plainte déposée contre un professeur a fait la "une" des médias](http://www.franska.be/exercices/exercices3/garnier/474plainteprofesseur.docx).



474 Education

Pas de sanction pour la gifle

Le professeur qui avait giflé un élève de 6e la semaine dernière ne sera finalement pas sanctionné par ses supérieurs. Mais il devra s’expliquer devant la justice.

Pour avoir giflé un de ses élèves qui l’avait insulté, un professeur de technologie devra s’expliquer au tribunal en mars. Soutenu par de nombreux collègues enseignants et par des parents d’élèves, il a également reçu le soutien du Premier ministre. François Fillon a en effet déclaré que «ce n’est jamais une bonne solution de gifler un élève, mais je soutiens les enseignants qui ont besoin d’un peu de discipline et de respect ». Il a également jugé que l’élève méritait une sanction plus sérieuse que les trois jours d’exclusion du collège, pour avoir insulté son prof. En revanche, l’Education nationale a annoncé qu’aucune procédure disciplinaire ne sera engagée contre le professeur de technologie.

Sécurité routière; Souffler pour démarrer

**Le gouvernement français cherche toujours des solutions pour lutter contre la violence routière, et notamment l’alcool au volant.**

L’alcool a tué 1 241 personnes sur la route l’année dernière. Ce chiffre est alarmant, compte tenu de toutes les [mesures de prévention](http://www.lesclesjunior.com/rubriques/france/accidents/Plus_de_scurit_sur_les_routes/?searchterm=alcool%20au%20volant) et de répression qui existent. Le Conseil des ministres réfléchit à une loi qui obligerait les personnes ayant déjà été arrêtées en état d’ébriété à installer un éthylotest antidémarrage sur leurs voitures.  
Le principe est simple : le conducteur souffle dans un ballon intégré au tableau de bord ou à la clé. Si le résultat est négatif (c’est-à-dire qu’il indique que le conducteur ne dépasse pas 0,5 g d’alcool par litre de sang), le moteur s’allume.  
Les ministres réfléchissent aussi à l’installation d’un éthylotest dans les véhicules de transport scolaire.  
Bien sûr, il sera toujours possible de tromper la machine en faisant souffler quelqu’un n’ayant pas bu, mais chacun doit pouvoir refuser de conduire lorsqu’il n’est pas en état.

ébriété : état d’une personne qui a trop bu. Elle ne peut plus, alors, conduire normalement.